

Acquisition d'une propriété 1, chemin des Quatrouillots à M. et Mme THEVENIN Pierre

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon envisage de réaliser des travaux d'élargissement de voirie (mise à l'alignement) Chemin de Valentin. Ces travaux interviennent dans la continuité de l'aménagement du Chemin de la Combe aux Chiens.

Pour ce faire, M. et Mme THEVENIN Pierre cèdent à la Ville de Besançon les parcelles cadastrées section OR n°51p et 121p d'une contenance totale de 367 m² au prix de 49 545 F (7 553,09 €) (367 m² X 135 F/m²). Cette propriété est située en zone NB du POS Nord.

Lors de ces travaux, la Ville de Besançon prendra à sa charge la reconstruction du mur de soutènement, la réalisation d'une entrée de 3 m de large à l'angle du Chemin de Valentin et du Chemin des Quatrouillots ainsi que la fourniture et la mise en place d'un portail.

La dépense de 49 545 F (7 553,09 €) sera imputée au chapitre 90.824.2112.00501.30100.

Conformément à la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2000.